

Recul sur le Glyphosate : A quand une politique environnementale et sanitaire pour une alimentation saine, sûre, durable?

Par leur vote du 27 novembre dernier, une majorité d'Etats membres de l'UE ont décidé de prolonger une nouvelle fois l'autorisation d'utilisation du glyphosate comme désherbant jusqu'en 2022.

Après les nombreuses controverses scientifiques et les mobilisations des citoyens et consommateurs pour interdire le glyphosate en Europe en raison de ses effets cancérogènes probables pour l'Homme, l'AFOC regrette que la majorité des états membres de l'UE n'aient pas décidé d'appliquer immédiatement le principe de précaution, laissant soupçonner une faiblesse coupable des gouvernements envers les lobbies industriels de la chimie.

L'attention générale portée à ce dossier depuis 2015 a par ailleurs mis en lumière les méthodes de contrôle scientifique des agences nationales et internationales à l'occasion des autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires notamment ou issus des industries chimique et pharmaceutique, tels que le Lévothyrox ou le Sulfoxaflor.

L'AFOC s'est exprimée récemment en appelant les ministres concernés à agir sur la question de l'efficacité des agences nationales de contrôle, lesquelles doivent se voir garantir, en matière de sécurité sanitaire, une expertise incontestable assortie des budgets et des moyens suffisants pour remplir pleinement leurs missions.

Au nom de la santé des consommateurs, l'AFOC réclame également que les agences européennes aient les moyens de mener des études totalement indépendantes des industriels qui demandent les autorisations de mise sur le marché.

Concernant le glyphosate, l'AFOC réclame une véritable politique européenne environnementale et sanitaire garantissant aux consommateurs une alimentation saine, sûre et durable. Elle demande au gouvernement français de mettre rapidement et effectivement en actes son interdiction en France et agisse fermement envers les autres pays européens pour obtenir son interdiction dans l'ensemble de l'UE d'ici 2022.

L'AFOC met en garde contre le choix de solutions alternatives dont l'innocuité pour la santé humaine ne ferait pas l'objet d'un consensus scientifique mondial.

Paris, le 05-12-2017

La Secrétaire générale



Martine DEROBERT